

Regard sur les dépenses municipales au Canada

Nina Gormanns, analyste de la recherche

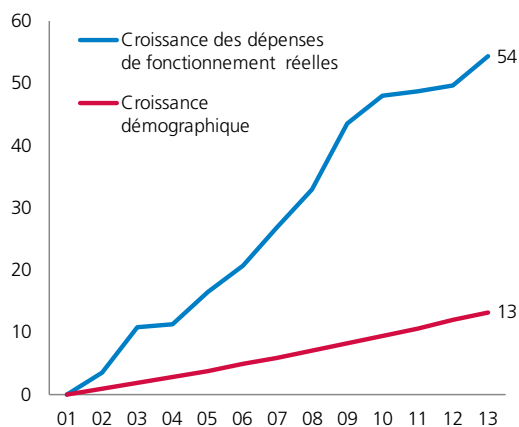
Le présent rapport fait suite au rapport *De grandes villes dépensières*, publié en 2013 par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI). Il offre un aperçu des tendances en matière de dépenses qui se dessinent dans certaines villes du Canada : Vancouver, Victoria, Calgary, Edmonton, Regina, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, Moncton, Halifax, Charlottetown et St. John's. Pendant des années, la hausse des dépenses dans ces municipalités a largement dépassé le niveau de référence raisonnable que constituent l'inflation et la croissance démographique. En fait, les municipalités du pays sont dans l'ensemble aux prises avec ce problème. La montée en flèche des dépenses a coûté au total plus de 7 800 \$ à chaque ménage canadien entre 2001 et 2013, et comme la majeure partie des dépenses municipales sert à financer les salaires et les avantages sociaux des fonctionnaires, la croissance de l'emploi à des taux de rémunération bien au-dessus des normes du secteur privé est en grande partie responsable de cette hausse.

Dans l'ensemble, les municipalités canadiennes ont augmenté de 54 % leurs dépenses de fonctionnement ajustées en fonction de l'inflation¹ (dépenses réelles) entre 2001 et 2013 (figure 1), sans compter les sommes investies dans les projets d'infrastructure (immobilisations). Dans le même laps de temps, la population a connu une croissance beaucoup plus lente de 13 %. Il s'agit là d'une hausse excessive des dépenses qui se répète dans toutes les villes analysées.

Cette tendance n'est pas soutenable et entraînera inévitablement une forte augmentation du fardeau fiscal, une perspective peu réjouissante pour la plupart des contribuables et particulièrement pour les propriétaires de PME, qui payent déjà une part disproportionnée des impôts fonciers². Les taxes et les frais servant à financer ces dépenses excessives font peser un fardeau indu sur les PME et nuisent au développement des communautés.

Figure 1

Croissance cumulative de la population et des dépenses de fonctionnement (ajustées en fonction de l'inflation) dans les municipalités du Canada³, 2001-2013 (en %)



Sources : Analyse par la FCEI des tableaux CANSIM 380-0080 (dépenses), 326-0021 (indice des prix à la consommation du Canada) et 051-0001 (population) de Statistique Canada.

Quoi qu'il en soit, les administrations municipales ne cessent de réclamer une augmentation de leurs revenus. D'ailleurs, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) parle de villes « aux coffres dégarnis »⁴, et L'Union des municipalités du Québec appelle à la diversification des sources de financement⁵. Pourtant, une analyse récente effectuée par la FCEI montre que les revenus municipaux ajustés en fonction de l'inflation ont augmenté depuis 1981⁶.

La référence : l'inflation et la croissance démographique

Pourquoi comparer la hausse des dépenses de fonctionnement ajustées en fonction de l'inflation à la croissance démographique? C'est que, logiquement, les dépenses municipales devraient augmenter en fonction de l'accroissement de la population et de la hausse des prix. Les propriétaires de PME sont disposés à appuyer les hausses de dépenses, mais celles-ci ne doivent pas dépasser ces deux facteurs⁷. Au-delà de ce point de référence, les hausses de dépenses sont insoutenables à long terme et font grimper davantage les taxes ou les frais, ou les deux à la fois. On devrait par ailleurs s'attendre à ce que cela se traduise par des services supplémentaires ou améliorés pour les citoyens.

Évolution des dépenses de fonctionnement dans les grandes municipalités du Canada

Le présent rapport est une mise jour du rapport *De grandes villes dépensières*, publié en 2013 par la FCEI, qui démontre qu'à Vancouver et à Toronto, la hausse des dépenses de fonctionnement ajustées en fonction de l'inflation est nettement supérieure à la croissance démographique entre 2000 et 2011; des tendances semblables ont été observées à Montréal entre 2006 et 2011⁸. Pour mieux comprendre ces courants en matière de dépenses municipales, le présent rapport pousse l'analyse jusqu'à étudier la ou les deux plus grandes municipalités de chaque province (voir le tableau B.1 de l'annexe B pour obtenir des renseignements contextuels sur les secteurs à l'étude et de l'information sur les données). L'analyse montre notamment que le penchant pour les dépenses excessives est un problème répandu. Aucune des municipalités analysées n'a su restreindre l'augmentation de ses dépenses au niveau de l'inflation et de la croissance démographique. Au fil des dix dernières années, elles ont toutes systématiquement dépensé nettement plus que le niveau raisonnable (figure 2).

À Victoria, par exemple, les dépenses de fonctionnement ajustées en fonction de l'inflation ont augmenté de 44 % entre 2001 et 2012, tout un contraste par rapport à une croissance démographique de 7 %. C'est dire que les dépenses de fonctionnement réelles ont connu une croissance six fois supérieure à celle de la population. Des tendances semblables ont été constatées à St. John's et à Halifax entre 2001 et 2011, ainsi qu'à Montréal entre 2007 et 2012.

Les dépenses de fonctionnement ajustées en fonction de l'inflation ont augmenté environ quatre fois plus que la population à Vancouver, à Regina, à Toronto et à Charlottetown entre 2001 et 2012, à Moncton entre 2001 et 2010, et à Québec entre 2007 et 2012.

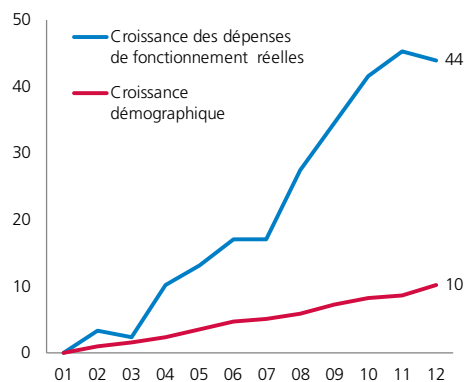
Par rapport aux autres villes, Calgary et Edmonton ont connu une très forte croissance démographique, de 30 % et de 27 % respectivement, entre 2001 et 2012. Néanmoins, la hausse de leurs dépenses de fonctionnement ajustées en fonction de l'inflation représente plus que le double de la croissance démographique durant cette même période.

Quant à Winnipeg et Ottawa⁹, elles ont connu une hausse des dépenses de fonctionnement réelles environ deux fois plus importante que la croissance démographique. Ce taux peut sembler bas comparativement aux autres municipalités analysées, mais c'est tout de même bien au-dessus du point de référence.

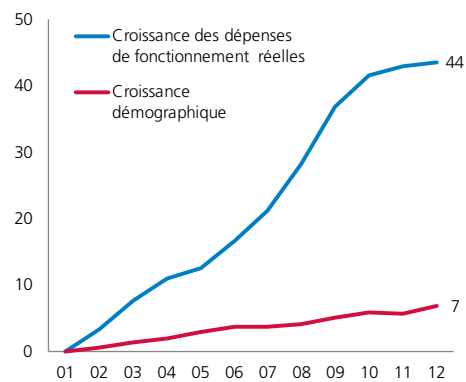
Figure 2

Croissance cumulative de la population et des dépenses de fonctionnement (ajustées en fonction de l'inflation) dans les municipalités (en %)

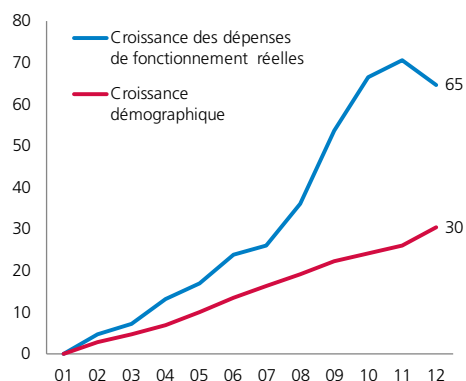
Vancouver¹⁰, 2001-2012



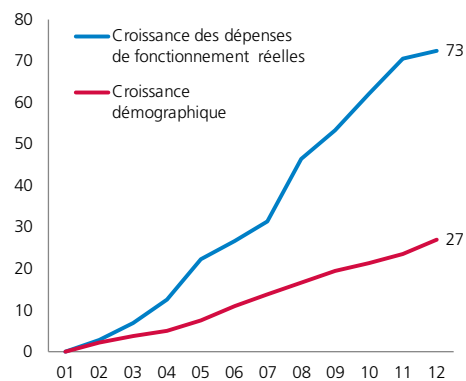
Victoria¹⁰, 2001-2012



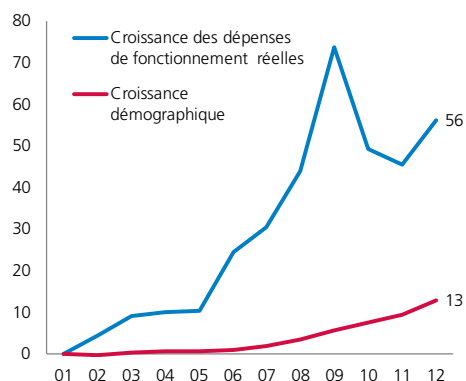
Calgary¹¹, 2001-2012



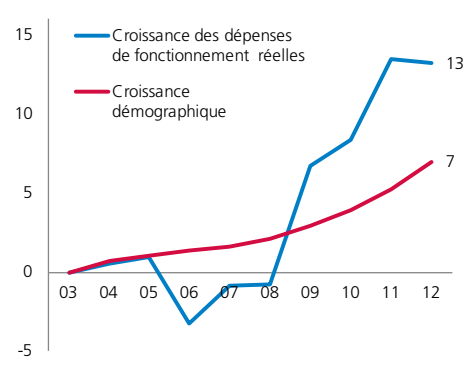
Edmonton¹¹, 2001-2012



Regina¹¹, 2001-2012



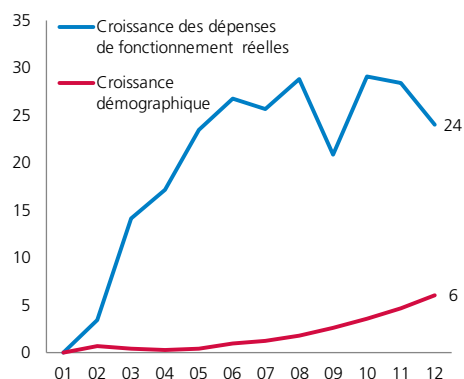
Winnipeg¹², 2003-2012



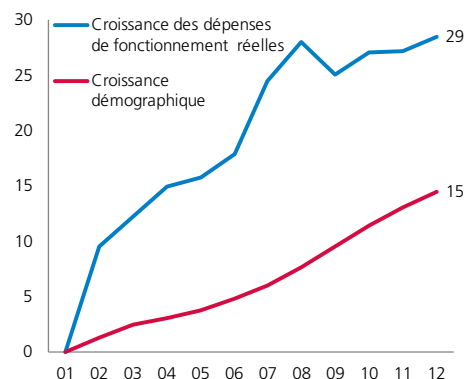
Sources : Analyse par la FCEI des données de la division des statistiques des administrations locales du ministère des Communautés, du Sport et du Développement culturel, Colombie-Britannique, *Sch402*; des données du ministère des Affaires municipales de l'Alberta, *Schedules C and D*; des rapports annuels de la Ville de Regina; des états financiers consolidés de la Ville de Winnipeg; du tableau CANSIM 326-0021 (IPC de Vancouver, Victoria, Calgary, Edmonton, Regina et Winnipeg) et de la totalisation personnalisée (population) de la Division de la démographie de Statistique Canada.

Figure 2 (suite)

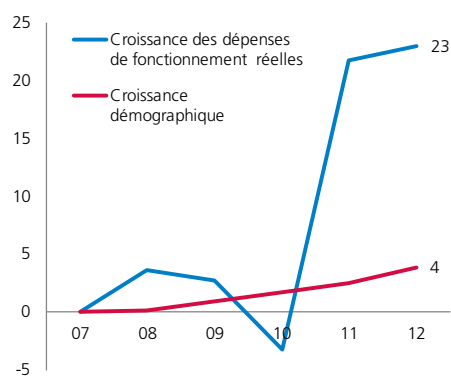
Toronto¹³, 2001-2012



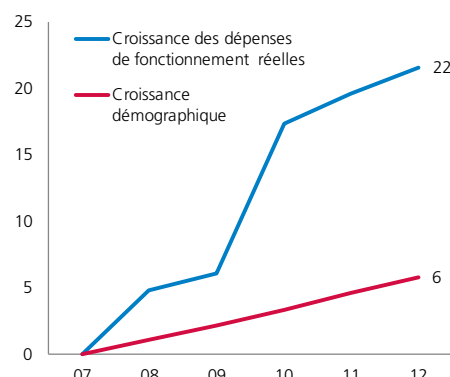
Ottawa¹³, 2001-2012



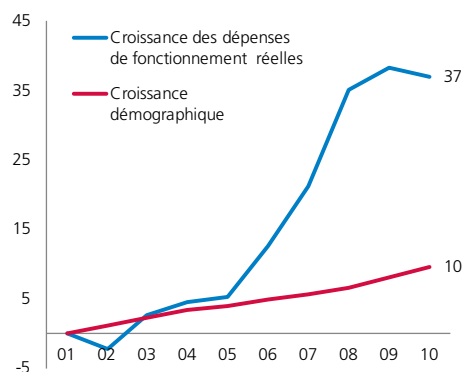
Montréal¹⁴, 2007-2012



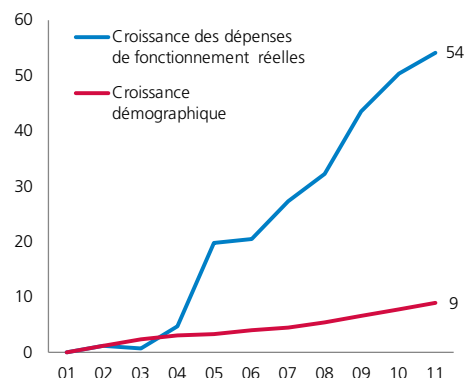
Québec¹¹, 2007-2012



Moncton¹⁵, 2001-2010

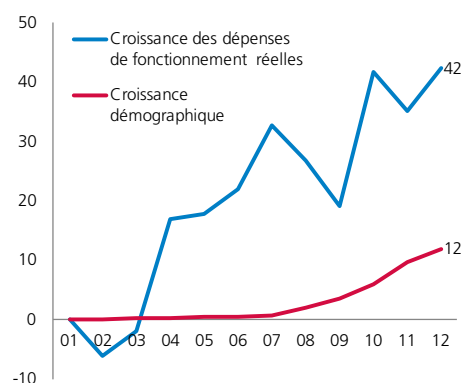
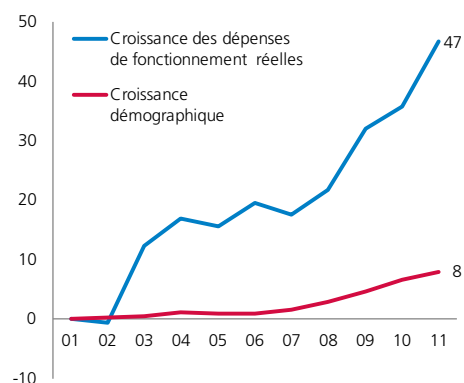


Halifax¹⁶, 2001-2011



Sources : Analyse par la FCEI du Rapport d'information financière du ministère des Affaires municipales et du Logement, Ontario; des états financiers du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec; de la totalisation personnalisée du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, Nouveau-Brunswick; du rapport annuel des statistiques municipales de Service Nova Scotia and Municipal Relations; du tableau CANSIM 326-0021 (IPC de Toronto, Ottawa-Gatineau, Montréal, Québec, du Nouveau-Brunswick et d'Halifax) et de la totalisation personnalisée (population) de la Division de la démographie de Statistique Canada.

Figure 2 (suite)

Charlottetown¹⁷, 2001-2012St. John's¹⁸, 2001-2011

Sources : Analyse par la FCEI des états financiers consolidés de la Ville de Charlottetown; de la totalisation personnalisée du ministère des Affaires municipales, Terre-Neuve-et-Labrador; du tableau CANSIM 326-0021 (IPC de Charlottetown, Summerside et St. John's) et de la totalisation personnalisée (population) de la Division de la démographie de Statistique Canada.

Hausse des dépenses de fonctionnement dans les dernières années

Dans l'ensemble, les tendances dégagées dans la période à l'étude brossent un portrait de municipalités qui augmentent leurs dépenses de fonctionnement à un rythme effréné, bien au-delà de l'inflation et de la croissance démographique. Il s'agit maintenant de savoir si ces municipalités continuent de dépenser excessivement ou si l'on peut voir certaines améliorations.

Selon les statistiques des deux dernières années, Québec, Halifax et St. John's ont beaucoup de mal à restreindre au taux de croissance démographique la hausse de leurs dépenses de fonctionnement ajustées en fonction de l'inflation. En revanche, Toronto et Ottawa ont su maîtriser la hausse de leurs dépenses pendant cette période. Les dépenses ajustées en fonction de l'inflation à Toronto ont même *baissé* au cours de ces années. On peut y voir les premiers signes que Toronto et Ottawa commencent à freiner leurs dépenses, mais une période de deux ans ne suffit pas pour déterminer si ces municipalités ont renversé la tendance. Leur défi consiste maintenant à maintenir le cap sur la viabilité en limitant la hausse des dépenses à un taux égal ou inférieur à la croissance démographique.

La réduction des dépenses excédentaires, un potentiel d'économies

Les dépenses de fonctionnement excessives (supérieures au rythme de l'inflation et de la croissance démographique) s'accumulent. Dans toutes les municipalités canadiennes réunies, plus de 30 milliards de dollars ont été dépensés en 2001. En 2013, les dépenses ajustées en fonction de l'inflation sont passées à plus de 46 milliards, alors que les dépenses de fonctionnement municipales auraient totalisé moins de 43 milliards si elles avaient suivi le cours de l'inflation et de la croissance démographique. Les dépenses excédentaires accumulées dans l'ensemble des villes canadiennes entre 2001 et 2013 s'élèvent à plus de 100 milliards de dollars. Si la hausse des dépenses avait été maintenue au niveau annuel d'inflation et de croissance démographique, beaucoup d'argent aurait pu être économisé. En effet, si la somme de ces dépenses avait été remise aux citoyens, chaque ménage¹⁹ aurait économisé 7 811 \$ entre 2001 et 2013 (tableau 1).

Le calcul des dépenses excédentaires varie selon chaque municipalité. Outre les différentes périodes qui s'appliquent à certaines villes, il importe de noter que les dépenses de fonctionnement ne sont pas parfaitement comparables d'une municipalité à l'autre, en raison des différents éléments compris dans les données relatives aux dépenses (méthode de consolidation, voir l'annexe B). Par exemple, les données de Vancouver comprennent six agences, conseils et commissions qui s'ajoutent à l'administration de base de la Ville, et aucun d'entre eux ne se rapporte au transport en commun. Par comparaison, les données de Toronto couvrent une multitude d'agences, de conseils et de commissions, y compris la commission des transports de Toronto (TTC), des arénas, des centres communautaires et des zones d'amélioration commerciale, en plus des activités de base de la Ville.

Malgré les obstacles liés à la méthode de consolidation, la comparaison de villes d'une même province peut être plus significative si les renseignements sur les dépenses sont tirés d'une base de données provinciale et se rapportent à une même période (voir au tableau B.1 de l'annexe B les remarques sur les données). En Colombie-Britannique, en Alberta et au Québec, les deux municipalités étudiées pour chaque province présentent des économies par ménage similaires. En Ontario, par contre, l'écart est important : le maintien des dépenses au niveau de l'inflation et de la croissance démographique aurait permis à chaque ménage d'économiser près de deux fois plus d'argent à Toronto qu'à Ottawa.

Tableau 1

Dépenses de fonctionnement excédentaires et économies potentielles par ménage, pour certaines municipalités

	Période	Total des dépenses excédentaires [1] (en M\$)	Total des économies par ménage [2] (en \$)
<i>Total, toutes les municipalités canadiennes</i>			
	2001 à 2013	101 899	7 811
<i>Vancouver</i>	2001 à 2012	1 474	5 660
<i>Victoria</i>	2001 à 2012	243	5 722
<i>Calgary</i>	2001 à 2012	2 932	7 140
<i>Edmonton</i>	2001 à 2012	2 627	8 346
<i>Regina</i>	2001 à 2012	687	8 861
<i>Winnipeg</i>	2003 à 2012	126	461
<i>Toronto</i>	2001 à 2012	15 406	15 331
<i>Ottawa</i>	2001 à 2012	2 912	8 771
<i>Montréal</i>	2007 à 2012	1 638	2 153
<i>Québec</i>	2007 à 2012	497	2 035
<i>Moncton</i>	2001 à 2010	74	2 520
<i>Halifax</i>	2001 à 2011	699	4 357
<i>Charlottetown</i>	2001 à 2012	69	4 812
<i>St. John's</i>	2001 à 2011	227	5 279

Sources : voir les figures 1 et 2.

Remarques : [1] Le total des dépenses excédentaires équivaut à la somme des écarts annuels entre les dépenses de fonctionnement réelles et des dépenses de fonctionnement qui auraient suivi le rythme de l'inflation et de la croissance démographique.

[2] Le nombre de ménages pour les années non visées par un recensement (2002-2005 et 2007-2010) a été estimé selon le taux de croissance annuel du nombre de ménages entre les recensements. Le nombre de ménages pour 2012 et 2013, selon le cas, a été estimé en fonction du taux de croissance annuel entre les recensements de 2001 et de 2011.

Les dépenses de fonctionnement ne sont pas parfaitement comparables d'une municipalité à l'autre, en raison des périodes étudiées et des différents éléments compris dans les données relatives aux dépenses (méthode de consolidation, voir l'annexe B).

Les dépenses de fonctionnement municipales plus élevées servent-elles à améliorer les services?

Pour étudier les tendances en matière de dépenses, on peut aussi se pencher sur les données par habitant. En 2001, les dépenses de fonctionnement par habitant s'élevaient à 970 \$ pour l'ensemble des villes canadiennes. En 2013, ce montant avait grimpé de 36 %, pour s'établir à 1 322 \$ lorsqu'il est ajusté en fonction de l'inflation (annexe A). On s'attendrait à ce que les municipalités engagent ces dépenses pour offrir de nouveaux services ou améliorer les services existants, mais beaucoup de contribuables estiment que les services publics ne leur en donnent pas assez pour leurs taxes et leurs impôts, ou que le rapport qualité-prix ne s'est pas amélioré dans la même proportion.

Les propriétaires d'entreprise estiment qu'ils ne tirent guère profit des taxes et des frais imposés par les administrations municipales. La FCEI demande régulièrement à ses membres d'évaluer le rapport qualité-prix des services publics offerts par leur municipalité selon une échelle allant de « médiocre » à « bonne » en passant par « correcte ». Presque la moitié des propriétaires de PME ont accordé à leur municipalité la note de « médiocre » en 2013 (figure C.1, annexe C). À titre d'exemple à travers le Canada, les proportions suivantes de propriétaires de PME ont attribué la note de « médiocre » à leur municipalité : 60 % à Vancouver, 58 % à Toronto et 35 % à Moncton. En général et dans la plupart des municipalités, les résultats sont restés stables ou se sont détériorés depuis 2006, année où 43 % des propriétaires de PME avaient accordé la note de « médiocre » à l'échelle du pays, 58 % à Toronto, 45 % à Vancouver et 28 % à Moncton.

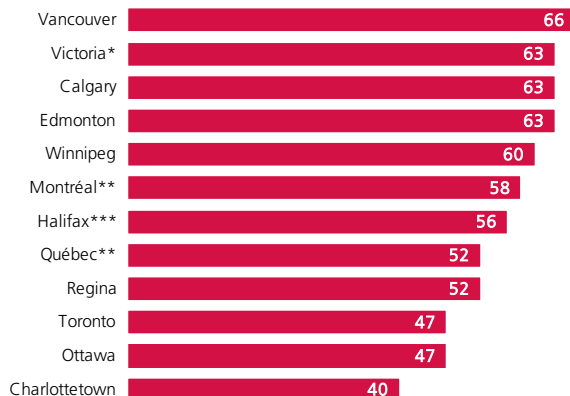
Les propriétaires de PME ne sont pas les seuls à être insatisfaits de leur administration municipale; le grand public se plaint lui aussi du rapport qualité-prix des services qu'il reçoit en échange des taxes et des impôts. Un sondage populaire a révélé que deux tiers des Canadiens ne sont pas satisfaits du rapport qualité-prix qui se rattache aux taxes et aux frais imposés par le gouvernement (figure C.2, annexe C). Si les contribuables jugent que les villes administrent mal les impôts, une question s'impose : pourquoi les dépenses de fonctionnement municipales ont-elles augmenté de manière aussi fulgurante au fil des ans?

À quoi peut-on attribuer la hausse des dépenses de fonctionnement?

Une grande partie des dépenses de fonctionnement engagées par les municipalités est attribuable aux salaires des fonctionnaires. Dans les villes où les renseignements sur les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux sont accessibles, la proportion moyenne de dépenses de fonctionnement consacrée à cette catégorie varie entre 40 % (Charlottetown) et 66 % (Vancouver) (figure 3). Cette proportion augmente chaque année dans plusieurs municipalités. Par exemple, à Toronto et à Ottawa, la proportion moyenne des dépenses de fonctionnement attribuée à la rémunération des fonctionnaires, qui s'élevait à 47 % entre 2001 et 2012, est passée à 54 % et à 53 %, respectivement, en 2012.

Figure 3

Proportion des dépenses de fonctionnement attribuée aux salaires et aux avantages sociaux, selon la municipalité (en %, moyenne de 2001-2012)



Sources : voir les figures 1 et 2. Pour Vancouver, Victoria et Halifax, les données sur les salaires et les avantages sociaux sont tirées des états financiers consolidés ou des rapports annuels de chaque ville; les données sur les dépenses de fonctionnement proviennent des bases de données provinciales.

Remarques : Les données sur les salaires et les avantages sociaux ne sont pas disponibles pour Moncton et St. John's.

* Les données de Victoria couvrent la période de 2006 à 2011; les rapports annuels de la Ville, qui sont disponibles en ligne, remontent à 2007 seulement.

** Les données de Montréal et de Québec couvrent la période de 2007 à 2012.

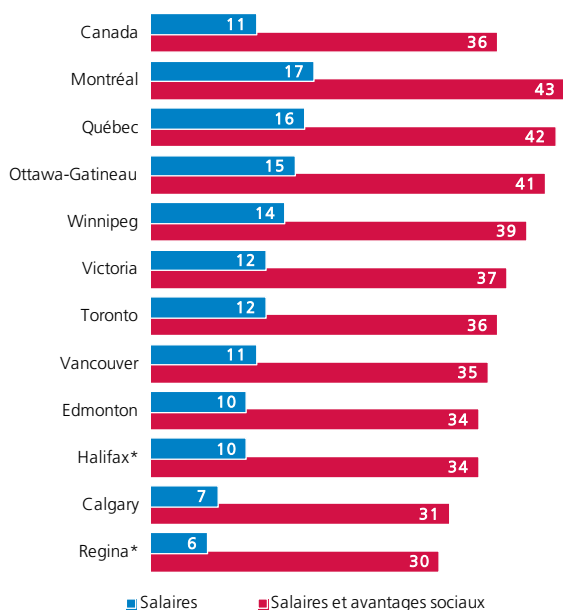
*** Les données d'Halifax couvrent la période de 2004 à 2011; avant 2004, les salaires et les avantages sociaux n'étaient pas compris dans les états financiers consolidés de la Ville.

Les salaires des fonctionnaires municipaux contribuent aux dépenses excessives, puisqu'ils sont en moyenne 11 % plus élevés que ceux des employés du secteur privé, dans l'ensemble du Canada (figure 4, barres bleues). Dans les municipalités à l'étude, l'« avantage salarial » du secteur public varie entre 6 % à Regina et 17 % à Montréal.

Si, en plus des salaires, on tient compte des avantages sociaux dans cette comparaison, l'écart entre la rémunération des fonctionnaires et celle des employés du secteur privé est beaucoup plus grand. Ces avantages comprennent, notamment, les jours de vacances, les congés de maladie et les cotisations patronales aux régimes de retraite d'employeur. D'ailleurs, les régimes de retraite d'employeur sont beaucoup plus courants au public qu'au privé²⁰, une réalité qui s'applique aussi aux municipalités. Par conséquent, la rémunération totale des fonctionnaires municipaux est en moyenne 36 % supérieure à celle des employés du secteur privé au Canada (figure 4, barres rouges). L'« avantage de rémunération total » le plus petit est à Regina (30 %), et le plus grand est à Montréal (43 %).

Figure 4

Avantage de rémunération dans les administrations municipales, par municipalité (% supérieur aux salaires de postes comparables dans le secteur privé)



Source : FCEI, *Regard sur les salaires*, 2008, d'après une analyse par la FCEI de la tabulation personnalisée du recensement de 2006.

Remarques : Les données concernent les régions métropolitaines de recensement; par exemple, Toronto correspond à la région du Grand Toronto (GTA).

Les écarts de salaires et d'avantages sociaux entre le secteur public et le secteur privé tiennent compte des différences sur le plan de la durée effective du travail, des cotisations patronales aux régimes de retraite, des prestations de maladie et d'autres avantages salariaux différés.

Les données ne peuvent être isolées selon la municipalité pour Moncton, St. John's et Charlottetown.

* Petit échantillon (moins de 10 emplois comparables).

Le Québec ouvre la voie à la réforme des régimes de retraite municipaux

En février dernier, le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi obligeant les municipalités à restructurer leurs régimes de retraite selon certaines conditions. Par exemple, les régimes devraient être restructurés s'ils sont sous-capitalisés d'au moins 15 % ou s'ils offrent des subventions aux employés qui prennent leur retraite avant l'âge de 55 ans. Tous les autres régimes devraient être restructurés de manière à ce que les cotisations soient réparties en parts égales entre l'employeur et l'employé. Le partage des coûts liés à des déficits passés (capitalisation insuffisante du régime par rapport aux obligations de retraite) et la modification ou l'élimination des avantages autres que les prestations de retraite normales peuvent aussi faire l'objet de négociations lors du processus de restructuration²¹.

À la suite du récent changement de gouvernement au Québec, ce projet de loi devra être déposé à nouveau au cours de la prochaine législature.

Si les salaires et les avantages sociaux s'étaient maintenus aux niveaux du secteur privé, une part importante des dépenses aurait pu être épargnée. Pour 2012 à Toronto uniquement, par exemple, les économies réalisées se seraient élevées à 1,4 milliard de dollars²² (14 % des dépenses de fonctionnement), ce qui équivaut à 1 278 \$ par ménage. Entre 2001 et 2012, l'avantage cumulé de la

rémunération versée au secteur public a coûté à la Ville la somme écrasante de 12,6 milliards de dollars, soit environ 12 600 \$ par ménage. La rémunération des fonctionnaires à un taux supérieur aux normes du secteur privé coûte cher aux municipalités canadiennes et monopolise des ressources qui auraient pu être attribuées à des secteurs prioritaires, comme les services incendie, les services policiers, le logement social, l'eau et les égouts, le transport en commun et l'entretien des routes locales.

Les villes continuent de miser sur le manque de revenus

Le présent rapport montre que les dépenses de fonctionnement des municipalités canadiennes augmentent plus rapidement que l'inflation et la population et prouve que les municipalités ont un problème de dépenses. Les municipalités ne sont pas de cet avis : elles soutiennent qu'elles ont plutôt un problème de revenus. Voici un aperçu de leurs affirmations :

« En voyant des ponts qui s'écroulent, des autobus bondés et l'itinérance chronique, les Canadiens savent bien que leurs communautés ont besoin d'une plus grande part des taxes perçues dans ce pays. »

— Claude Dauphin, président, Fédération canadienne des municipalités, 27 février 2014²³

« Des centaines de villes sont aux prises avec un manque de personnel et des problèmes de salubrité de l'eau potable et d'entretien des routes : il est clair que le problème, ce ne sont pas les dépenses excessives, mais le manque de revenus. »

—Municipalities Newfoundland and Labrador, 25 février 2014²⁴

« La direction de l'Union of BC Municipalities (UBCM) est à Victoria cette semaine pour sensibiliser les gens aux difficultés que rencontre le système de financement des administrations municipales en Colombie-Britannique [...]. [La] direction cherche à obtenir du soutien pour une collaboration entre la province et les administrations municipales afin de renforcer le système de financement. »

— Union of BC Municipalities, 2 avril 2014²⁵

« Le [Caucus des maires des grandes villes] incite le Canada à prendre des mesures concrètes pour renforcer les villes et revitaliser l'économie. D'abord, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent s'engager à verser l'essentiel du Nouveau Fonds Chantiers Canada dans les projets municipaux, y compris le transport en commun. Ensuite, le gouvernement fédéral doit agir pour prévenir une catastrophe en matière de logement en élaborant un plan à long terme [...] et annuler la révocation de 1,7 milliard en investissements annuels dans le logement social. »

— Caucus des maires des grandes villes, Fédération canadienne des municipalités, 26 février 2014²⁶

« Il est temps de signer une nouvelle entente Québec-municipalités qui fera écho à la réforme fiscale et financière proposée par le Livre blanc municipal pour : - diversifier les sources de revenus des municipalités pour leur permettre de répondre aux besoins évolutifs de leurs citoyennes et citoyens [...]. »

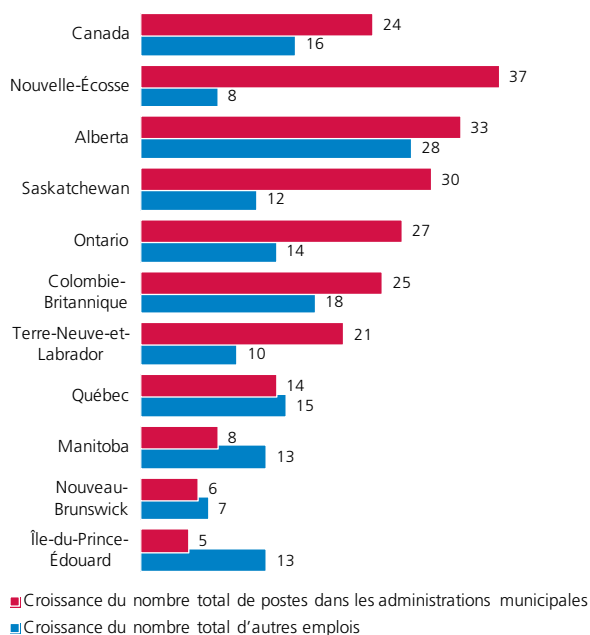
— Union des municipalités du Québec, 21 mars 2014⁵

Ce n'est pas tout : les effectifs des administrations municipales grandissent plus rapidement que dans les autres secteurs. Le nombre de postes dans les municipalités canadiennes a augmenté de près d'un quart entre 2001 et 2011, contre seulement 16 % dans les autres secteurs (figure 5). Entre 2001 et 2011, la croissance de l'emploi dans les administrations municipales a dépassé celle des autres secteurs en Nouvelle-Écosse, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario, en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve-et-Labrador. La différence la plus prononcée est en Nouvelle-Écosse, où le nombre de postes dans l'ensemble des municipalités a crû de 37 % entre 2001 et 2011, contre 8 % dans les autres

secteurs. L'augmentation constante d'un personnel municipal bénéficiant d'une rémunération généreuse est donc l'un des principaux facteurs à l'origine de la croissance des dépenses de fonctionnement municipales à un rythme excessif et insoutenable.

Figure 5

Croissance cumulative du nombre total de postes dans les administrations municipales et du nombre total d'autres emplois, 2001-2011, par province (en %)



Source : Analyse par la FCEI du tableau CANSIM 383-0010 (statistiques du travail) de Statistique Canada.

Remarque : Par « autres emplois », on entend le nombre d'emplois dans tous les secteurs moins le nombre d'emplois au sein des services municipaux; cela inclut les postes au sein des gouvernements fédéral et provinciaux.

Montréal prévoit réduire la taille de sa fonction publique

Au début avril, le maire de Montréal a annoncé son plan de réduction de la main-d'œuvre municipale en supprimant 2 200 postes au cours des cinq prochaines années, afin de comprimer les dépenses salariales. Pour ce faire, seulement un employé sur deux qui prend sa retraite sera remplacé (à l'exception des employés des services policiers et d'incendie, qui seront tous remplacés). On estime que cette mesure permettrait à la Ville de Montréal d'économiser 240 millions de dollars dans les cinq prochaines années²⁷.

Conclusion : Il est temps de privilégier la réduction des dépenses

Depuis des années, les municipalités se plaignent d'un manque de financement et pressent les paliers supérieurs de gouvernement d'accroître les transferts en leur faveur ou même de leur accorder un pouvoir de taxation. Pour justifier leurs demandes, elles soutiennent qu'elles ne touchent que huit cents par dollar de taxe et d'impôt. Toutefois, elles ne disent rien des transferts et des frais d'utilisation comme sources de revenus, ce qui porte leur part réelle à 15 % de chaque dollar de taxe et d'impôt. Elles ne tiennent pas compte non plus du fait que les revenus ajustés en fonction de l'inflation ont augmenté au fil des ans. En réalité, les municipalités canadiennes n'ont pas un

problème de revenus. En même temps, leurs dépenses de fonctionnement ont connu une hausse fulgurante, nettement plus rapide que le rythme de l'inflation et de la croissance démographique, qui constituent pourtant une référence raisonnable. De toute évidence, elles doivent examiner le problème par l'autre bout de la lunette et concentrer leur attention sur la réduction de leurs dépenses de fonctionnement.

Certains signes indiquent que quelques municipalités commencent à s'attaquer à la question des dépenses excessives, mais il est encore trop tôt pour y voir une nouvelle tendance. Ce qui est inquiétant, par contre, c'est que certaines municipalités conservent leurs habitudes dépensières non viables, et que des administrations municipales et des groupements comme la FCM cherchent encore à faire accroître les revenus municipaux.

Comment les municipalités peuvent-elles réduire leurs dépenses? Au moins une partie de la réponse consiste à limiter les salaires et les avantages sociaux de leur fonction publique, qui représentent la majeure partie des dépenses municipales et sont actuellement nettement plus généreux que ceux du secteur privé. C'est un point important à considérer, et c'est ce qu'on commence à faire à certains endroits. Au Québec, par exemple, le gouvernement a proposé en février une loi visant à réformer les régimes de retraite municipaux, dans l'espoir de limiter les obligations de retraite, et le maire de Montréal prévoit réduire les effectifs municipaux par attrition au cours des cinq prochaines années. Ce sont là des pas dans la bonne direction.

Cela dit, pour renverser les habitudes dépensières des municipalités canadiennes, il faut un leadership politique fort. Les leaders municipaux doivent se pencher sérieusement sur les tendances en matière de dépenses de fonctionnement et prendre des décisions à ce chapitre en tenant compte du long terme. De leur côté, les gouvernements fédéral et provinciaux ont aussi un rôle à jouer et ne doivent pas céder aux demandes de financement supplémentaires des municipalités sans amélioration de la transparence et de l'imputabilité à l'échelle municipale. Les contribuables ont le droit de s'attendre à ce que tous les ordres de gouvernement gouvernent et planifient de manière responsable à long terme.

Recommandations

Pour les administrations municipales

- ▶ **Maintenir la hausse des dépenses de fonctionnement au niveau de l'inflation et de la croissance démographique ou à un niveau inférieur**

Une hausse des dépenses de fonctionnement qui correspond à l'accroissement de la population et à la hausse des prix est raisonnable; au-delà de ce point de référence, elle n'est pas viable à long terme et ne fait qu'alourdir le fardeau des contribuables.

- ▶ **Établir des régimes de rémunération plus comparables à ceux du secteur privé**

Harmoniser les salaires et les avantages sociaux des employés municipaux avec ceux en vigueur dans le secteur privé en limitant les augmentations futures au taux d'inflation, jusqu'à ce que l'écart de rémunération entre le secteur public et le secteur privé soit éliminé.

Engager les nouveaux employés à des taux de rémunération correspondant à ceux en vigueur dans le secteur privé.

Faire adhérer les nouveaux employés à des régimes de retraite à cotisations déterminées plutôt qu'à prestations déterminées.

Pour les gouvernements provinciaux

- ▶ **Améliorer la qualité des données financières municipales pour faciliter l'évaluation et la comparaison des dépenses municipales**

Recueillir et publier les données financières municipales d'une manière uniforme d'un exercice à l'autre et fournir aux municipalités des modèles provinciaux pour la présentation de l'information financière (budgets, états financiers, rapports municipaux d'information financière). Idéalement, les données financières des municipalités devraient être parfaitement comparables d'un bout à l'autre du pays.

Ces données devraient être facilement accessibles sur le site Web du ministère responsable des affaires municipales.

- ▶ **Geler le financement des municipalités jusqu'à ce que les administrations municipales gèrent leurs dépenses de manière satisfaisante**

Les municipalités ne devraient recevoir aucun transfert de fonds supplémentaires jusqu'à ce qu'elles parviennent à restreindre leurs dépenses de fonctionnement à un niveau correspondant à l'inflation et à la croissance démographique, harmonisent la rémunération de leurs fonctionnaires avec les normes du secteur privé et s'attaquent aux déficits et à la viabilité de leurs régimes de retraite.

Pour le gouvernement fédéral

- ▶ **Geler le financement des municipalités jusqu'à ce que les administrations municipales gèrent leurs dépenses de manière satisfaisante**

Les municipalités ne devraient recevoir aucun transfert de fonds supplémentaires jusqu'à ce qu'elles parviennent à restreindre leurs dépenses de fonctionnement à un niveau correspondant à l'inflation et à la croissance démographique, harmonisent la rémunération de leurs fonctionnaires avec les normes du secteur privé et s'attaquent aux déficits et à la viabilité de leurs régimes de retraite.

Annexe A : Dépenses de fonctionnement par habitant

Tableau A.1

Dépenses de fonctionnement par habitant, pour certaines municipalités

	Période	Dépenses de fonctionnement par habitant au début de la période (en \$ de 2001*)	Dépenses de fonctionnement par habitant à la fin de la période (en \$ de 2001*)	Hausse des dépenses de fonctionnement par habitant durant la période (en %)
<i>Total, toutes les municipalités canadiennes</i>	2001 à 2013	970	1 322	36
<i>Vancouver</i>	2001 à 2012	1 123	1 466	31
<i>Victoria</i>	2001 à 2012	1 211	1 628	34
<i>Calgary</i>	2001 à 2012	1 245	1 572	26
<i>Edmonton</i>	2001 à 2012	1 201	1 631	36
<i>Regina</i>	2001 à 2012	1 005	1 389	38
<i>Winnipeg</i>	2003 à 2012	1 294	1 369	6
<i>Toronto</i>	2001 à 2012	2 379	2 780	17
<i>Ottawa</i>	2001 à 2012	2 067	2 320	12
<i>Montréal</i>	2007 à 2012	2 402	2 843	18
<i>Québec</i>	2007 à 2012	1 781	2 047	15
<i>Moncton</i>	2001 à 2010	918	1 147	25
<i>Halifax</i>	2001 à 2011	766	1 084	42
<i>Charlottetown</i>	2001 à 2012	840	1 068	27
<i>St. John's</i>	2001 à 2011	1 018	1 382	36

Sources : voir les figures 1 et 2.

Remarques : * Les données de Winnipeg sont en dollars de 2003 et celles de Montréal et de Québec en dollars de 2007.

Les dépenses de fonctionnement ne sont pas parfaitement comparables d'une municipalité à l'autre, en raison des périodes étudiées et des différentes entités comprises dans l'analyse (méthode de consolidation, annexe B).

Annexe B : Remarques sur les données en matière de dépenses municipales

Dans la plupart des provinces, les données financières des municipalités sont recueillies et publiées par le ministère responsable des affaires municipales. Le présent rapport utilise donc surtout des données fournies par les gouvernements provinciaux, pour que l'analyse soit la plus cohérente possible. Toutefois, certains problèmes de comparaison demeurent.

Utilisation des modèles provinciaux : Bon nombre de gouvernements provinciaux fournissent aux municipalités des modèles de présentation de l'information financière. Par contre, ce ne sont pas toutes les municipalités qui s'en servent, ce qui nuit à la comparaison des données.

Méthode de consolidation : Ce terme englobe les agences, les conseils et les commissions, en plus de l'administration de base de la Ville, qui sont compris dans les rapports municipaux. Les variations de méthode peuvent nuire à la comparaison, car les données d'une municipalité peuvent comprendre les dépenses de fonctionnement d'un grand nombre d'agences, de conseils et de commissions, alors que celles d'une autre se limitent aux dépenses de fonctionnement de son administration de base. Souvent, plus grande est la municipalité, plus grand est le nombre d'agences, de conseils et de commissions compris dans ses dépenses consolidées. À Toronto, par exemple, les données consolidées comprennent celles de diverses zones d'amélioration commerciale, d'arénas, de centres communautaires, d'agences et de sociétés, comme la commission des transports de Toronto (TTC) et le Toronto Public Library Board. L'exclusion de ces agences, conseils et commissions revient à omettre

d'importants secteurs de dépenses et à sous-estimer les montants dépensés par les municipalités²⁸. Voilà pourquoi le présent rapport se base principalement sur des données consolidées, sauf pour les municipalités suivantes :

- ▶ **Halifax** : À compter de l'exercice financier 2008-2009, le rapport annuel des statistiques municipales du gouvernement de la Nouvelle-Écosse a changé de format, de façon à inclure à la fois des données consolidées et des données non consolidées. Étant donné que le rapport le plus récent remonte à l'exercice 2010-2011, les données consolidées ne portent que sur trois exercices, ce qui ne suffit pas pour analyser les tendances en matière de dépenses. Par conséquent, l'analyse des dépenses de fonctionnement d'Halifax porte uniquement sur les données non consolidées des exercices de 2008-2009 à 2010-2011, afin de permettre la comparaison des données dans le temps.
- ▶ **Moncton** : Jusqu'à 2011, les rapports financiers des municipalités fournis par la province du Nouveau-Brunswick ne contiennent que des données non consolidées. Par conséquent, les dépenses de fonctionnement de Moncton comprennent uniquement celles qui ont été engagées par l'administration de base de la Ville.

De plus, les données provenant de sources provinciales ne sont pas toutes comparables d'une province à l'autre, en raison de la variation des données accessibles et des formats de rapport utilisés. Dans certaines municipalités, les états financiers consolidés ont donc été utilisés au lieu des données recueillies par le gouvernement provincial :

- ▶ **Regina** : Le gouvernement de la Saskatchewan publie des données financières des municipalités dans le *Municipal Financial Information Return System*, une base de données accessible sur son site Web. Cela dit, les données pour Regina qui s'y trouvent ne touchent que les années 2002 à 2007. Selon le ministère des Relations municipales de la Saskatchewan, la base de données n'a pas été conçue pour tenir compte du changement de principes comptables en matière d'immobilisations (voir ci-dessous) et ne comprend donc pas de données plus récentes. C'est pourquoi l'analyse porte plutôt sur les états financiers consolidés de la Ville de Regina. Celle-ci a accepté, à la demande de la FCEI, de fournir ces états remontant jusqu'en 2000.
- ▶ **Winnipeg** : Le gouvernement du Manitoba publie annuellement sur son site Web un rapport des statistiques municipales en format PDF. Par contre, les rapports d'Administrations municipales Manitoba ne comprennent pas d'autres données sur l'amortissement des immobilisations que celles concernant les services d'eau et d'égouts, ce qui brouille la distinction entre les dépenses en immobilisations et les dépenses de fonctionnement (voir ci-dessous). Malgré sa demande, la FCEI n'a pas reçu ces renseignements. Les états financiers consolidés de la Ville de Winnipeg ont donc été utilisés au lieu de ces rapports.
- ▶ **Charlottetown** : Depuis l'exercice 2006-2007, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard publie annuellement sur son site Web un rapport en format PDF portant sur les statistiques municipales. De plus, le ministère des Affaires municipales et de la Planification provinciale de l'Île-du-Prince-Édouard a fourni, à la demande de la FCEI, des données personnalisées pour les années 2000 à 2012, en format Excel. Toutefois, après avoir communiqué avec un représentant du gouvernement, la FCEI avait des doutes quant à la fiabilité et à la stabilité des données. Elle s'est donc servie plutôt des états financiers consolidés de la Ville de Charlottetown.

Distinction entre les dépenses en immobilisations et les dépenses de fonctionnement

Dans la plupart des rapports financiers municipaux fournis par les municipalités et les gouvernements provinciaux et publiés avant 2009, les dépenses en immobilisations sont séparées des dépenses de fonctionnement. De plus, les dépenses en immobilisations sont comptabilisées au moment de leur achat, ce qui peut entraîner de grandes fluctuations des chiffres d'une année à l'autre. Par conséquent, il est logique de séparer ces deux types de dépenses.

En 2009, la plupart des provinces ont changé de principes comptables en matière d'immobilisations en commençant à amortir les immobilisations sur leur durée de vie utile. À la suite de ce changement,

entraîné par l'adoption de l'article 3150 (Immobilisations corporelles) du manuel du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), les dépenses en immobilisations ne sont plus comptabilisées dans l'année de leur achat. C'est plutôt l'amortissement de ces immobilisations qui est comptabilisé pour chaque exercice et compris dans le total des dépenses déclarées par la Ville. Ce changement de principes comptables explique en partie l'instabilité des tendances en matière de dépenses dans les exercices correspondants.

Pour assurer la cohérence des données dans le temps et entre les municipalités, les dépenses en immobilisations et l'amortissement des immobilisations corporelles sont exclus, dans la mesure du possible, de la présente étude afin de faciliter l'analyse des tendances en matière de dépenses de fonctionnement. Une exception importante au changement de principes comptables concernant les immobilisations est le Nouveau-Brunswick, qui a attendu à 2012 pour imposer les normes comptables du CCSP à ses municipalités. Pour cette raison, les dépenses en immobilisations sont comptabilisées séparément des dépenses de fonctionnement jusqu'en 2011.

Tableau B.1

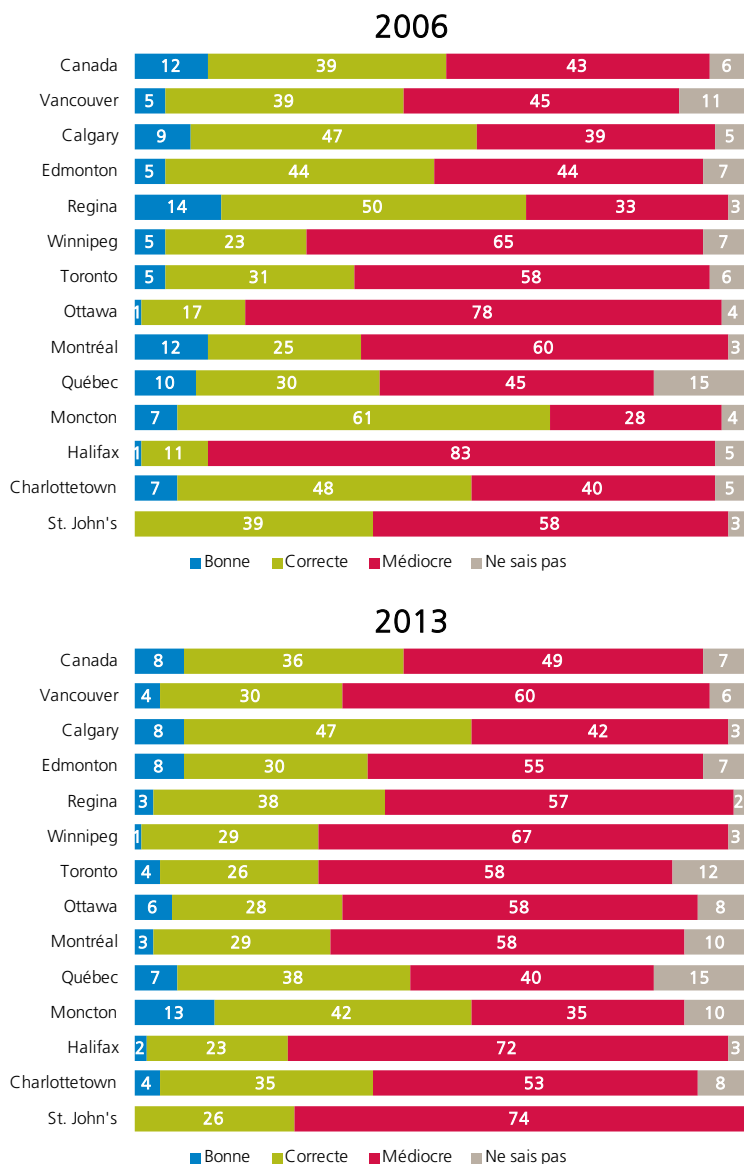
Renseignements contextuels sur les municipalités : entités à l'étude et remarques sur les données

Municipalité	Entités à l'étude	Période	Source des données sur les dépenses	Dépenses de fonctionnement consolidées ou non consolidées
Vancouver	Ville de Vancouver (à l'exception des autres municipalités du district régional du Grand Vancouver)	2001-2012	Données provinciales : Sch402, division des statistiques des administrations locales, ministère des Communautés, du Sport et du Développement culturel, Colombie-Britannique	Consolidées
Victoria	Ville de Victoria (à l'exception des autres municipalités du Grand Victoria)	2001-2012		
Calgary	Ville de Calgary (à l'exception des autres municipalités de la région de Calgary)	2001-2012	Données provinciales : Schedules C and D, ministère des Affaires municipales, Alberta	Consolidées
Edmonton	Ville d'Edmonton (à l'exception des autres municipalités de la région de la capitale)	2001-2012		
Regina	Ville de Regina	2001-2012	Rapports annuels de la Ville (y compris les états financiers consolidés)	Consolidées
Winnipeg	Ville de Winnipeg (en 2003, la <i>Charte de la Ville de Winnipeg</i> a remplacé la <i>Loi sur la Ville de Winnipeg</i>)	2003-2012	États financiers consolidés de la Ville	Consolidées
Toronto	Ville de Toronto (à l'exception des autres municipalités de la région du Grand Toronto)	2001-2012	Données provinciales : rapport d'information financière du ministère des Affaires municipales et du logement, Ontario	Consolidées
Ottawa	Ville d'Ottawa (à l'exception de Gatineau, Québec)	2001-2012		
Montréal	Ville de Montréal (à l'exception des autres municipalités de l'île de Montréal)	2007-2012	Données provinciales : états financiers du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Québec	Consolidées
Québec	Ville de Québec (à l'exception des municipalités défusionnées en 2006)	2007-2012		
Moncton	Ville de Moncton	2001-2010	Données provinciales : totalisation personnalisée (fournie sur demande) du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, Nouveau-Brunswick	Non consolidées
Halifax	Municipalité régionale d'Halifax	2001-2011	Données provinciales : rapport annuel sur les statistiques municipales de Service Nova Scotia and Municipal Relations	Non consolidées
Charlottetown	Ville de Charlottetown	2001-2012	États financiers consolidés de la Ville	Consolidées
St. John's	Ville de St. John's	2001-2011	Données provinciales : totalisation personnalisée (fournie sur demande) du ministère des Affaires municipales, Terre-Neuve-et-Labrador	Consolidées

Annexe C : Les services du gouvernement représentent-ils un bon rapport qualité-prix?

Figure C.1

Quelle évaluation les propriétaires d'entreprise font-ils de l'administration locale dont relève leur entreprise en ce qui concerne le rapport qualité-prix des services publics? (% de répondants)

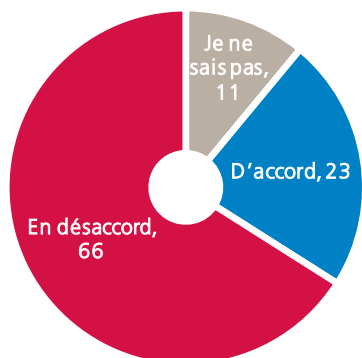


Sources : FCEI, sondage *Les opinions de nos membres* n° 73, juillet à décembre 2013, n=19 153; FCEI, sondage *Les opinions de nos membres* n° 58, janvier à juin 2006, n= 22 027.

Remarque : Victoria n'est pas comprise dans cette analyse en raison d'un échantillonnage trop petit (n<20).

Figure C.2

Particuliers : « Les taxes et les frais que je paie au gouvernement représentent un bon rapport qualité-prix » (% des réponses)



Source : Sondage d'opinion national effectué par Vision Critical pour le compte de la FCEI entre le 28 novembre et le 29 novembre 2013 (n=1 511).

¹ Les dépenses sont ajustées en fonction de l'inflation pour neutraliser les répercussions de la hausse des coûts dans le temps.

² Voir par exemple :

Mallett, Ted et Simon Gaudreault (2013), *Des collectivités en plein essor : Les villes du Canada les plus dynamiques en matière d'entrepreneuriat*, Toronto, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, [PDF] consulté le 3 avril 2014 : <http://www.cfib-fcei.ca/francais/article/6082-villes-entrepreneuriales.html>.

Kastelen, Kimball (2013), *The BC Municipal Property Tax Gap: A Glimmer of Hope for Small Business, 2013 Annual Report*, Vancouver, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, [PDF], consulté le 11 avril 2014 : <http://www.cfib-fcei.ca/english/article/5246-the-2013-municipal-property-tax-gap-report-a-glimmer-of-hope-for-small-business-in-bc.html>.

Ruddy, Amber (2013), *Wanted: Property tax fairness, An analysis of property tax gaps in Alberta*, Calgary, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, [PDF], consulté le 11 avril 2014 : <http://www.cfib-fcei.ca/english/article/5517-alberta-property-tax-gap-report-2013.html>.

Petkov, Plamen (2010), *The Tale of Two Tax Rates: How Ontario and its Municipalities Tax Business Properties*, Toronto, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, [PDF], consulté le 11 avril 2014 : <http://www.cfib-fcei.ca/english/article/1929-ontario-municipalities-treat-small-businesses-like-cash-cows.html>.

Racicot, Julien et Simon Gaudreault (2013). *PME et bungalow : deux poids, deux mesures dans la taxation municipale, Comparaison des taxes résidentielles et non résidentielles dans les 100 plus grandes municipalités du Québec*. Montréal, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, [PDF], consultée le 11 avril 2014 : <http://www.cfib-fcei.ca/francais/article/5479-pme-et-bungalow-deux-poids-deux-mesures-dans-la-taxation-municipale.html>.

Chisholm, Mary (2012), *Taxes et dépenses municipales : le point de vue des PME. Les créateurs d'emplois du Canada atlantique paient plus que leur juste part*, Moncton, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, [PDF], consulté le 23 mai 2014 : <http://www.cfib-fcei.ca/francais/article/4492-taxes-et-depenses-municipales-le-point-de-vue-des-pme.html>.

³ À l'exception des conseils scolaires et des commissions scolaires.

⁴ Fédération canadienne des municipalités (FCM) (2013), *L'état des villes et des collectivités du Canada en 2013 : Un nouveau chapitre*, Ottawa, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, [PDF], consulté le 11 avril 2014 : http://www.fcm.ca/Documents/reports/FCM/The_State_of_Canadas_Cities_and_Communities_Opening_a_New_Chapter_FR.pdf

⁵ Union des municipalités du Québec (2014), *Le Temps des municipalités, c'est maintenant! L'UMQ invite les partis politiques à s'engager à signer une nouvelle entente Québec-municipalités*, Montréal, Union des municipalités du Québec, [PDF], consulté le 11 avril 2014 : http://www.umq.qc.ca/download.php?url=uploads/files/transmettre_document/finances_fiscalite.pdf.

⁶ Wong, Queenie (2014), *Les municipalités sont plus riches qu'elles ne le pensent : La part municipale des impôts, des frais et des transferts*, Toronto, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, [PDF], consulté le 27 mars 2014 : <http://www.cfib-fcei.ca/francais/article/5966-les-municipalites-sont-plus-riches-qu-elles-ne-le-pensent.html>.

⁷ Lorsqu'on leur a demandé : « Quelle serait, selon vous, une hausse appropriée des dépenses municipales? », la grande majorité (87 %) des propriétaires de PME ont répondu que cette hausse ne devrait pas dépasser la hausse des prix et de la population combinés. Plus précisément, 64 % ont choisi « une hausse égale à l'inflation et à la croissance démographique »; 9 % préfèrent « une augmentation inférieure à l'inflation et à la croissance démographique »; et 14 % s'opposent à toute augmentation. Source : FCEI, sondage *Focus on British Columbia Survey*, novembre 2007.

⁸ Il est à noter que les tendances en matière de dépenses à Vancouver et à Toronto, qui sont présentées dans le présent rapport, sont différentes de celles présentées dans les rapports précédents de la FCEI (*De grandes villes dépensières*, 2013; *Les municipalités sont plus riches qu'elles ne le pensent*, 2014). Statistique Canada a révisé la définition géographique de certaines subdivisions de recensement (les municipalités); les données démographiques par municipalité antérieures et postérieures à 2001 ne sont donc pas nécessairement comparables. Par conséquent, le présent rapport utilise 2001 comme année de départ de l'analyse.

De plus, les données sur les dépenses de Toronto utilisées dans le présent rapport sont tirées du rapport d'information financière du ministère des Affaires municipales et du Logement (Ontario), tandis que celles présentées dans les rapports précédents sont tirées des états financiers consolidés de la Ville de Toronto (annexe B).

Pour Montréal, l'analyse aux fins du présent rapport commence en 2007, tandis que l'analyse aux fins des rapports précédents commençait en 2006. Il s'agit d'une amélioration de la méthodologie, pour tenir compte du fait qu'en 2007, les municipalités du Québec ont adopté les principes comptables décrits dans le manuel du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Avant 2007, les municipalités québécoises utilisaient les principes comptables généralement reconnus au Québec. Entre autres différences importantes : avant 2007, les données financières de Montréal comprenaient seulement les comptes de la Ville de Montréal; depuis 2007, elles comprennent également les comptes des organismes sous le contrôle de la Ville (annexe B). Par conséquent, comme les données de Montréal pour les années 2006 et 2007 ne sont pas tout à fait comparables, l'année de départ a été remplacée par 2007.

⁹ Les données sur les dépenses d'Ottawa utilisées dans le présent rapport sont différentes de celles présentées dans un rapport précédent de la FCEI (*Les municipalités sont plus riches qu'elles ne le pensent*, 2014), dans lequel les données des états financiers consolidés de la Ville d'Ottawa ont été utilisées au lieu des données du rapport d'information financière du ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario (annexe B).

¹⁰ En raison du changement de principes comptables, les immobilisations sont amorties à partir de 2008. Avant 2008, les dépenses de fonctionnement excluent les dépenses en immobilisations; depuis 2008, elles excluent l'amortissement des immobilisations corporelles.

¹¹ En raison du changement de principes comptables, les immobilisations sont amorties à compter de 2009. Avant 2009, les dépenses de fonctionnement excluent les dépenses en immobilisations; depuis 2009, elles excluent l'amortissement des immobilisations corporelles.

¹² Les dépenses de fonctionnement ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations corporelles; en raison du changement de principes comptables, les immobilisations sont amorties différemment à partir de 2006.

¹³ En raison du changement de principes comptables, les immobilisations sont amorties à partir de 2009. Avant 2009, les dépenses de fonctionnement excluent les transferts du fonds d'administration au fonds de capital et d'emprunt; à compter de 2009, elles excluent l'amortissement des immobilisations corporelles.

¹⁴ Les dépenses de fonctionnement de la Ville de Montréal comprennent un ajustement au titre des engagements de retraite.

En raison du changement de principes comptables, les immobilisations sont amorties à partir de 2009. Avant 2009, les dépenses de fonctionnement excluent les dépenses en immobilisations; depuis 2009, elles excluent l'amortissement des immobilisations corporelles.

¹⁵ Les dépenses de fonctionnement excluent les services financiers.

En 2008, la Commission de transport Codiac Transit a été dissoute et ses comptes ont été combinés à ceux de la Ville de Moncton.

Les données sur les dépenses réelles de fin d'exercice ont été fournies par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, sur demande visant la section « Budgets municipaux et résultats réels » du *Rapport annuel des statistiques municipales du Nouveau-Brunswick*. Les dépenses totales de la Ville de Moncton pour 2011 ont également pu être consultées, mais elles n'étaient pas assez détaillées pour entrer dans l'analyse.

¹⁶ Les chiffres de l'abscisse renvoient à la fin d'un exercice financier (p. ex. « 01 » désigne l'exercice qui va du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001). En Nouvelle-Écosse, l'exercice financier va du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante pour toutes les municipalités. (Dans toutes les autres provinces, l'exercice financier des municipalités correspond à l'année civile.)

Depuis l'exercice 2008-2009, la structure du rapport annuel des statistiques municipales a changé et celui-ci contient des chiffres non consolidés.

Les dépenses de fonctionnement excluent les contributions faites à la Regional Housing Authority. Elles excluent aussi les services financiers jusqu'à 2007-2008. En raison du changement de structure du rapport annuel des statistiques municipales, ces services ne sont plus traités comme des dépenses à compter de 2008-2009, mais sont plutôt déduits des recettes fiscales.

En raison des modifications d'ordre comptable, les immobilisations sont amorties à compter de l'exercice 2009-2010. Avant cet exercice, les dépenses de fonctionnement excluent les dépenses en immobilisations; depuis, elles excluent l'amortissement des immobilisations corporelles.

¹⁷ En raison des modifications d'ordre comptable, les immobilisations sont amorties à compter de 2009. Avant 2009, les dépenses de fonctionnement excluent les dépenses en immobilisations; depuis 2009, elles excluent l'amortissement des immobilisations corporelles.

Depuis 2004, les dépenses de fonctionnement excluent aussi les ajustements actuariels au titre des retraites.

¹⁸ Les données relatives à ces dépenses ont été fournies sur demande par le ministère des Affaires municipales de Terre-Neuve-et-Labrador. Puisque les données de St. John's pour 2007 n'ont pas été fournies, elles ont été tirées des états financiers consolidés de la Ville de St. John's.

Les dépenses de fonctionnement excluent les services financiers.

En raison des modifications d'ordre comptable effectuées par la Ville de St. John's, les immobilisations sont amorties depuis 2007. Avant 2007, les dépenses de fonctionnement excluent les dépenses en immobilisations; depuis 2007, elles excluent l'amortissement des immobilisations corporelles. Toutefois, comme l'amortissement des immobilisations corporelles n'a été comptabilisé par le ministère des Affaires municipales de Terre-Neuve-et-Labrador qu'à partir de 2009, à partir de 2008, il est tiré des états financiers consolidés de la Ville de St. John's.

¹⁹ Les ménages peuvent être ou non des familles, selon la définition de Statistique Canada (voir <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/households-menage007-fra.cfm>).

²⁰ Dans le secteur public, 86 % des employés participaient à un régime de pension agréé en 2011; dans le secteur privé, ce nombre ne s'élevait qu'à 24 %. Source : Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (2014), *Régimes de pension agréés (RPA) et épargne retraite – Couverture (Canada)*, Ottawa, Bureau du surintendant des institutions financières du Canada, [Web], consulté le 23 avril 2014 : http://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/oca-bac/fs-fr/Pages/FS_RPP_2013.aspx.

²¹ Assemblée nationale du Québec (2014), *Projet de loi n° 79 : Loi concernant la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et d'autres modifications à ces régimes*, 40^e législature, 1^{re} session, [Web], consulté le 14 avril 2014 : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-79-40-1.html>.

Voir également : ICI Radio-Canada (2014), *Projet de loi sur les régimes de retraite : villes et syndicats devront négocier*, *ICI Radio-Canada*, publié le 20 février 2014, [Web], consulté le 22 mai 2014 : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2014/02/20/005-depot-projet-loi-regimes-retraite.shtml>.

²² En 2012, la Ville de Toronto a dépensé 5 069 439 268 \$ en salaires et avantages sociaux. La rémunération dans le secteur public y est de 36,4 % supérieure à la moyenne du secteur privé. Si les salaires et avantages sociaux s'étaient alignés sur les normes du secteur privé en 2012, leur montant aurait été de $5\,069\,439\,268 / [(36,4 / 100) + 1] = 3\,716\,597\,704$ \$. Ainsi, l'écart associé à l'avantage de rémunération totale du secteur public a coûté à la Ville $5\,069\,439\,268 - 3\,716\,597\,704 = 1\,352\,841\,564$ \$ en 2012.

²³ Dauphin, Claude (2014), *Letter: Our broken tax system hurts municipalities*, *Ottawa Citizen*, publié le 27 février 2014, [Web], consulté le 3 avril 2014 : <http://www.ottawacitizen.com/news/Letter+broken+system+hurts+municipalities/9556299/story.html>.

²⁴ Municipalities Newfoundland and Labrador (2014), *CFIB Report on municipal taxation is full of potholes*, communiqué publié le 25 février 2014, St. John's, Municipalities Newfoundland and Labrador, [Web], consulté le 14 avril 2014 : http://www.municipalnl.ca/?Content=News/CFIB_Report_on_municipal_taxation_is_full_of_potholes.

²⁵ Union of BC Municipalities (2014), *2014 Advocacy Days Underway in Victoria*, communiqué publié le 2 avril 2014, Victoria, Union des municipalités de la Colombie-Britannique, [Web], consulté le 14 avril 2014 : <http://www.ubcm.ca/EN/meta/news/news-archive/2014-archive/2014-advocacy-days-underway-in-victoria.html>.

²⁶ Caucus des maires des grandes villes (2014), *Les maires affirment que les coûts de logement et la congestion freinent les villes*, communiqué publié le 27 février 2014, Ottawa, Fédération canadienne des municipalités, [Web], consulté le 14 avril 2014 : <http://www.fcm.ca/accueil/médias/communiqués/2014/les-maires-affirment-que-les-coûts-de-logement-et-la-congestion-freinent-les-villes.htm>.

²⁷ ICI Radio-Canada (2014), *Coderre veut éliminer 2700 postes à Montréal*, *ICI Radio-Canada*, publié le 3 avril 2014, [Web], consulté le 22 mai 2014 : <http://ici.radio-canada.ca/regions/montreal/2014/04/03/004-denis-coderre-abolition-2700-postes-infrastructures.shtml>. (Note de la FCEI : selon l'article, il est toutefois prévu que la Ville créera 500 emplois au cours de la même période, ce qui limite en fait la réduction nette d'emplois à 2 200 postes.)

²⁸ Dachis, Benjamin et William B. P. Robson (2014), *Baffling Budgets : Canada's Cities Need Better Financial Reporting. Commentary NO. 397*, Toronto, C. D. Howe Institute, [PDF], consulté le 30 mars 2014 : http://www.cdhowe.org/pdf/Commentary_397.pdf.